



LES P'TITES INFOS DU RELAIS

Le petit journal du Relais Petite Enfance
de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

SOMMAIRE

2 - EDITO

2 - ÇA C'EST DIT

Assistant maternel : un métier de patience, de confiance et d'attention

3 - ZOOM SUR

- La fête du printemps
- L'éveil à la nature
- Les rencontres sportives avec l'école de Conchil-le-Temple

4 - A VOS TOQUES

Glace à la pastèque

4 - A VOS PINCEAUX

La pêche aux glaçons de fleurs

5/6 - POUR INFO

- Transporter un enfant en voiture
- Le congé supplémentaire de naissance

7/8 - PROCHAINEMENT

Projets à venir



EDITO

Avant de refermer cette période riche en rencontres et en projets, nous sommes heureux de vous présenter ce nouveau bulletin d'informations qui retrace les temps forts de ces deux derniers mois et vous accompagne vers la période estivale.

Vous découvrirez le témoignage d'une assistante maternelle qui partage avec sincérité ce qui l'a conduite à exercer ce beau métier auprès des tout-petits. Vous retrouverez également les activités proposées par le RPE ces deux derniers mois, notamment notre joyeuse fête du printemps et les rencontres sportives organisées avec l'école de Conchil-le-Temple pour préparer en douceur la première rentrée scolaire des futurs écoliers.

Vous trouverez également un article consacré à la réglementation autour du siège auto et un autre lié au congé supplémentaire de naissance, afin de mieux comprendre ces dispositifs et leurs modalités.

Avant notre traditionnelle fête de l'été, qui marquera le début de notre pause estivale des animations, nous vous dévoilons quelques programmes qui vous attendent dès la rentrée de septembre, avec l'envie de poursuivre ensemble ces moments de partage. En attendant, le RPE reste disponible juillet et août pour répondre à vos questions lors de ses permanences dont vous retrouverez le planning à la page 7.

Nous vous souhaitons un très bel été, rempli de repos, de rires et de précieux souvenirs. Et pour nos futurs petits écoliers, nous adressons tous nos vœux de réussite et d'épanouissement pour cette grande étape qu'est la rentrée scolaire.

Très belles vacances à toutes et à tous, et à bientôt pour de nouvelles découvertes !



Maïté Turquin

ÇA C'EST DIT **Assistant maternel : un métier de patience, de confiance et d'attention**



« Je suis devenue assistante maternelle un peu par hasard. Pendant de nombreuses années, je me suis principalement occupée de personnes âgées. C'est l'une de mes filles qui, en observant ma façon de réagir avec les jeunes enfants, m'a encouragée à me tourner vers ce métier. Ce qui me rend la plus fière dans ma profession, ce sont les progrès des enfants que j'accueille et le plus beau cadeau, c'est la reconnaissance des familles et l'affection des enfants. Un sourire, un câlin spontané ou un regard de confiance sont des récompenses précieuses qui donnent tout son sens à mon travail. »

Être assistante maternelle permet de développer de nombreuses qualités humaines : la patience, le courage, l'empathie et la tolérance. Chaque enfant est unique et demande une attention particulière, ce qui nous pousse à nous adapter en permanence. J'apprécie différents moments tout au long de la journée. Le matin, j'aime particulièrement l'accueil des enfants, leurs sourires et les câlins.

J'aimerais faire disparaître certaines idées reçues sur notre métier. Beaucoup imaginent qu'être assistante maternelle, c'est travailler tranquillement à la maison, choisir ses horaires, préserver facilement sa vie de famille. La réalité est bien différente. C'est un métier exigeant qui demande beaucoup d'investissement. Il y a tout le travail de préparation des activités en amont, puis le rangement, le nettoyage et l'organisation après le départ des enfants et même durant les week-ends.

Malgré cela, c'est un métier qui apporte énormément de joie. Je suis constamment dans l'observation des progrès des enfants et souvent émerveillée par leurs découvertes et leur spontanéité. Chaque journée est différente et chaque enfant apporte sa part de bonheur. C'est ce qui rend ce métier si précieux à mes yeux ».



Mme GRUART Marie-Sophie, assistante maternelle à Groffliers

ZOOM SUR...

La fête du printemps



Le jeudi 16 avril, le RPE a organisé une belle matinée toute en couleurs à l'occasion de la Fête du Printemps qui avait lieu cette année dans la commune de Conchil-le-Temple. Près de 40 enfants, âgés de 3 mois à 6 ans, accompagnés de leurs parents et/ou assistante maternelle, ont participé à un moment rempli de découvertes, de jeux et de créativité. Plongés dans l'histoire de Petit Poisson Blanc, les enfants ont exploré les couleurs à travers de nombreuses activités : gommettes, parcours moteur, expériences sensorielles, espace détente.

La matinée s'est terminée en musique avec la « danse des couleurs » sur un tapis de peinture propre, pour le plus grand plaisir des petits... et des grands ! Merci à la commune de Conchil-le-Temple pour son accueil.



L'éveil à la nature

En lien avec le principe 6 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant, qui valorise la découverte et l'éveil à la nature, le RPE a organisé, tout au long de l'année, des sorties poussette dans différents lieux.

Accompagnés de leurs assistantes maternelles, les enfants ont eu la chance de découvrir de magnifiques environnements au fil des saisons : promenades en forêt, balades à la plage, dans les bois, dans les sentiers et découvertes dans le jardin de Monsieur et Madame Lecoutre, à Longvilliers, un lieu chaleureux et apaisant qui, à chaque saison, révèle de nouvelles couleurs et de nouvelles découvertes. Assistantes maternelles et enfants s'y sentent bien et y sont toujours accueillis avec beaucoup de gentillesse.

Les rencontres sportives avec l'école de Conchil-le-Temple

Dans le cadre du partenariat avec les écoles maternelles de la circonscription de Montreuil-sur-Mer, le RPE s'est associé cette année à l'école de Conchil-le-Temple afin d'accompagner les enfants vers leur future rentrée scolaire. Au total 12 enfants ont pu découvrir l'école autrement.

Ce projet, destiné prioritairement aux enfants qui feront prochainement leur entrée à l'école maternelle, a permis de les rassurer face à leur future aventure, créer une continuité entre l'accueil individuel et l'école, permettre une première rencontre avec les enseignants et d'accompagner en douceur cette grande étape. Tout cela à travers quatre temps forts qui ont rythmé ces rendez-vous : un parcours moteur, des jeux collectifs et pique-nique au gymnase de Conchil-le-Temple, une randonnée dans le sentier à Groffliers, et pour conclure ces beaux moments partagés, des jeux, danses et comptines dans la commune de Wailly-Beaucamp. Grâce au dispositif « école passerelle » mis en place, ces futurs écoliers de petite section ont pu se familiariser avec leur nouvel environnement scolaire dans un cadre rassurant et bienveillant.



Christelle Perrault



Ingrédients :

- 500 g de pastèque
- 500 ml de lait de coco
- 150 g de sucre
- Le jus d'un demi-citron
- Quelques feuilles de menthe



Déroulement :

- Couper la pastèque en morceaux et retirer les pépins. Mixer la pastèque jusqu'à obtenir une purée lisse.
- Dans une casserole, faire chauffer le lait de coco et le sucre à feu moyen. Retirer du feu et laisser refroidir légèrement.
- Ajouter la purée de pastèque et le jus de citron à la préparation au lait de coco et mélanger bien. Laisser refroidir à température ambiante, puis placer la préparation au réfrigérateur pendant 2 heures, voire toute une nuit.
- Verser la préparation dans une sorbetière jusqu'à atteindre une consistance crémeuse. Transférer la glace dans un récipient et la mettre au congélateur pendant au moins 2 heures.
- Partager cet instant de fraîcheur tranquillement installé sous le soleil.

Christelle Perrault

A VOS PINCEAUX

La pêche aux glaçons de fleurs



Avec de la glace et des fleurs, les enfants pourront découvrir des nouvelles matières : eau liquide, eau glacée, différents éléments de la nature

Matériel :

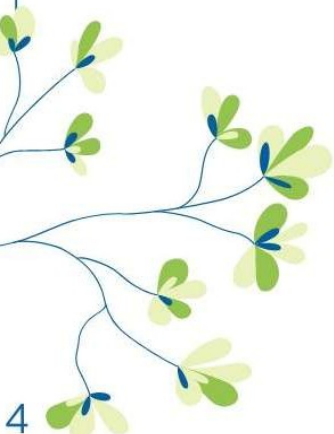
- Des fleurs différentes espèces pour favoriser la découverte de la nature
- Des moules de différentes tailles (pot en yaourt, bacs à glaçons...)
- De l'eau
- Un saladier ou barquette en plastique
- Des jouets : cuillères, pelles, passoirs, chinois
- Une serviette



Déroulement :

- Rassembler les fleurs cueillies et les déposer dans un moule posé sur un plateau.
- Prendre les moules et y verser de l'eau. Mettre au congélateur toute une nuit.
- Démouler les glaçons fleuris et les mettre dans un récipient avec de l'eau.
- Laisser les enfants toucher, attraper et sentir la glace avec leurs mains, leurs pieds. Observer que les fleurs sont restées identiques mais aussi jouer à la pêche aussi longtemps qu'il y aura des glaçons !

Christelle Perrault





Jusqu'à l'âge de 10 ans, chaque enfant doit obligatoirement voyager dans un siège auto adapté à son âge et à sa morphologie (sa taille et son poids).

De nombreux enfants sont encore tués ou blessés dans des accidents de la route. Les accidents de voiture sont la principale cause de décès chez les enfants. 70% de sièges auto ne sont pas correctement installés.

Quels sièges peuvent être légalement utilisés ?

Seuls les sièges possédant une étiquette attestant de leur homologation aux réglementations ECE R44/03, ECE R44/04 et UN R129 peuvent être utilisés. Les sièges auto homologués ECE R44/03 peuvent encore être utilisés légalement. Cependant l'utilisation d'un produit de plus de 10 ans n'est pas recommandée.

La norme R129 renforce la sécurité des enfants en voiture car :

- Elle classe les sièges selon la taille de l'enfant plutôt que selon son poids, ce qui est plus approprié pour assurer la meilleure protection. La fourchette de taille autorisée est marquée sur chaque siège.
- Elle allonge la période d'installation obligatoire dos à la route : tant que l'enfant n'a pas atteint l'âge de 15 mois et une taille de 83 cm, il doit être installé dos à la route. Et même au-delà de 15 mois, cette position est à privilégier le plus longtemps possible, dans un siège adapté.
- Elle prévoit dans son processus de certification la réalisation d'un essai de choc latéral qui permet une meilleure protection de la tête de l'enfant, et renforce l'essai dynamique de choc frontal.
- Elle généralise le système de fixation Isofix. Le dispositif de retenue enfant est muni de 2 crochets à l'arrière, qui s'arriment aux 2 points d'ancrage de la banquette du véhicule (obligatoire sur les véhicules neufs depuis 2011).

De la naissance à 83 cm : Bébé doit voyager dans un siège à coque. La tête est correctement placée dans la têtère. Le siège doit être fixé impérativement dos à la route. La musculature d'un bébé de cet âge est insuffisante et ses cervicales trop fragiles pour résister à une forte décélération ou un choc frontal.

A partir de 83 cm : Bébé peut voyager dans un siège « 2ème âge ». Ces sièges comportent leur propre système de retenue, harnais ou bouclier. Ils sont conçus pour être fixés au véhicule grâce à un système Isofix ou à la ceinture de sécurité, en position dos ou en position face à la route. Le dos route est à privilégier le plus longtemps possible, cette position est 5 fois plus sûre pour l'enfant.

Pas avant 1 mètre et jusqu'à 10 ans : L'enfant peut être installé dans un siège-réhausseur. Dans ce type de siège, l'enfant est maintenu par la ceinture de sécurité du véhicule. Ces sièges comportent des « guides-ceinture » qui permettent le bon placement de la ceinture de sécurité, notamment au niveau de l'épaule et des hanches, en évitant les zones dangereuses comme le cou et l'abdomen.

Quel que soit le siège, le harnais est ajusté au plus près du corps de l'enfant qui ne porte pas de surépaisseur (gros gilet, manteau, ...). Les lanières du harnais ne sont pas vrillées.

Nous vous recommandons de choisir votre siège auto en vous documentant sur le site <https://www.securange.fr/>. Ce site est une référence en matière de sécurité routière. Vous y trouverez des guides complets, des notes des sièges auto enfants en fonction des crash tests réalisés.

<https://www.youtube.com/watch?v=DrMWx-GIFUU&t=41s>

Vous trouverez à coup sûr le siège auto le plus adapté à votre budget tout en privilégiant la sécurité de votre enfant.

https://www.securange.fr/files/ugd/8b2807_dffdab6dccbf4d23af5828dcd1b4e07c.pdf



La loi de financement de la sécurité sociale du 31 décembre 2025 prévoit plusieurs changements majeurs en matière de droit social et notamment l'octroi d'un nouveau droit à congé lié à la naissance : **le congé supplémentaire de naissance qui entre en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026.**

C'est un droit ouvert à chacun des deux parents. Chaque parent peut choisir de bénéficier d'une période de congés indemnisée d'une durée d'où ou de deux mois. Ce congé peut être pris en une seule fois ou être fractionné en deux périodes d'un mois selon les besoins d'organisations de la famille.

Les parents peuvent prendre ce congé simultanément afin de partager ensemble les premiers temps avec leur enfant ou au contraire l'échelonner dans le temps pour prolonger la présence parentale auprès de leur enfant.

Ce congé doit débiter après les congés de maternité, de paternité ou d'adoption et dans un délai de neuf mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant au foyer pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} juillet 2026.

Pour les enfants nés ou adoptés entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2026 (ou dont la naissance était prévue à compter du 1^{er} janvier), ce délai de 9 mois sera compter à partir du 1^{er} juillet 2026.

Le congé supplémentaire de naissance est indemnisé par la sécurité sociale au titre d'indemnités journalières de naissance.

L'indemnisation est calculée à partir des trois derniers mois de salaire précédent l'interruption d'activité. Le premier mois de congés est indemnisé à hauteur de 70% du salaire (plafond à 4005€). Le second mois est indemnisé à hauteur de 60% de ce même salaire plafonné.

Les parents doivent prévenir leur employeur dans un délai d'un mois, ou réduit à quinze jours lorsque ce congé suit immédiatement un congé de paternité ou d'adoption.

Le congé supplémentaire ne peut pas être perçu en même temps que d'autres indemnités telles que :

- Les indemnités journalières de maladie ou d'accident de travail
- Les allocations chômage
- La PREPARE : prestation partagée d'éducation de l'enfant
- Le CMG : complément mode de garde.

Source : info.gouv.fr

Marie MEUROT

Contacts

Relais Petite Enfance

319 rue de la Mairie

62170 ECUIRES

☎ : 03.21.90.94.44 / 06.33.59.09.25

✉ : rpe@ca2bm.fr

Facebook : RPE de la CA2BM



Retrouvez les informations du RPE sur le site internet de la CA2BM en scannant ce QR Code ou en cliquant sur ce lien : [RPE](#)



PROCHAINEMENT

L'accueil avec ou sans rendez-vous

L'équipe du RPE vous accueille tout l'été, sans interruption. Retrouvez les jours, lieux et horaires d'accueil dans le tableau en bas de cette page.

La fête de l'été

Elle a lieu le mardi 7 juillet, toute la journée, à Camiers, avec les assistants-maternels, les parents-employeurs et les enfants, sur le thème des pirates ! Un moment riche en échanges !

Reprise des ateliers et des box

Les animations du Relais Petite Enfance reprendront à partir du **lundi 7 septembre 2026, aux mêmes horaires, de 10h à 11h15.**

Rappel des lieux d'animation : le lundi à Etaples-sur-Mer, le mardi à Merlimont, Ecuire et Rang-du-Fliers ; le mercredi à Berck-sur-Mer, Ecuire et à Verton (1 fois sur 2), le jeudi à Lefaux, Wailly-Beaucamp et Saint-Josse ou en médiathèques CA2BM en alternance.

La première livraison des box se fera le **mardi 8 septembre**. Les box seront réservables jusqu'au mercredi 2 septembre.

Les prochaines périodes seront :

- Du mardi 8 au vendredi 18 septembre,
- Du mardi 22 septembre au vendredi 2 octobre
- Du mardi 6 octobre au vendredi 16 octobre.
-

Les réunions en soirée continuent

Un « *café des Asst'Mat* » est prévu le lundi 28 septembre 2026, à Wailly-Beaucamp, avec l'intervenant en petite enfance qui peut répondre à toutes vos questions et vous aider dans votre métier d'assistant maternel.

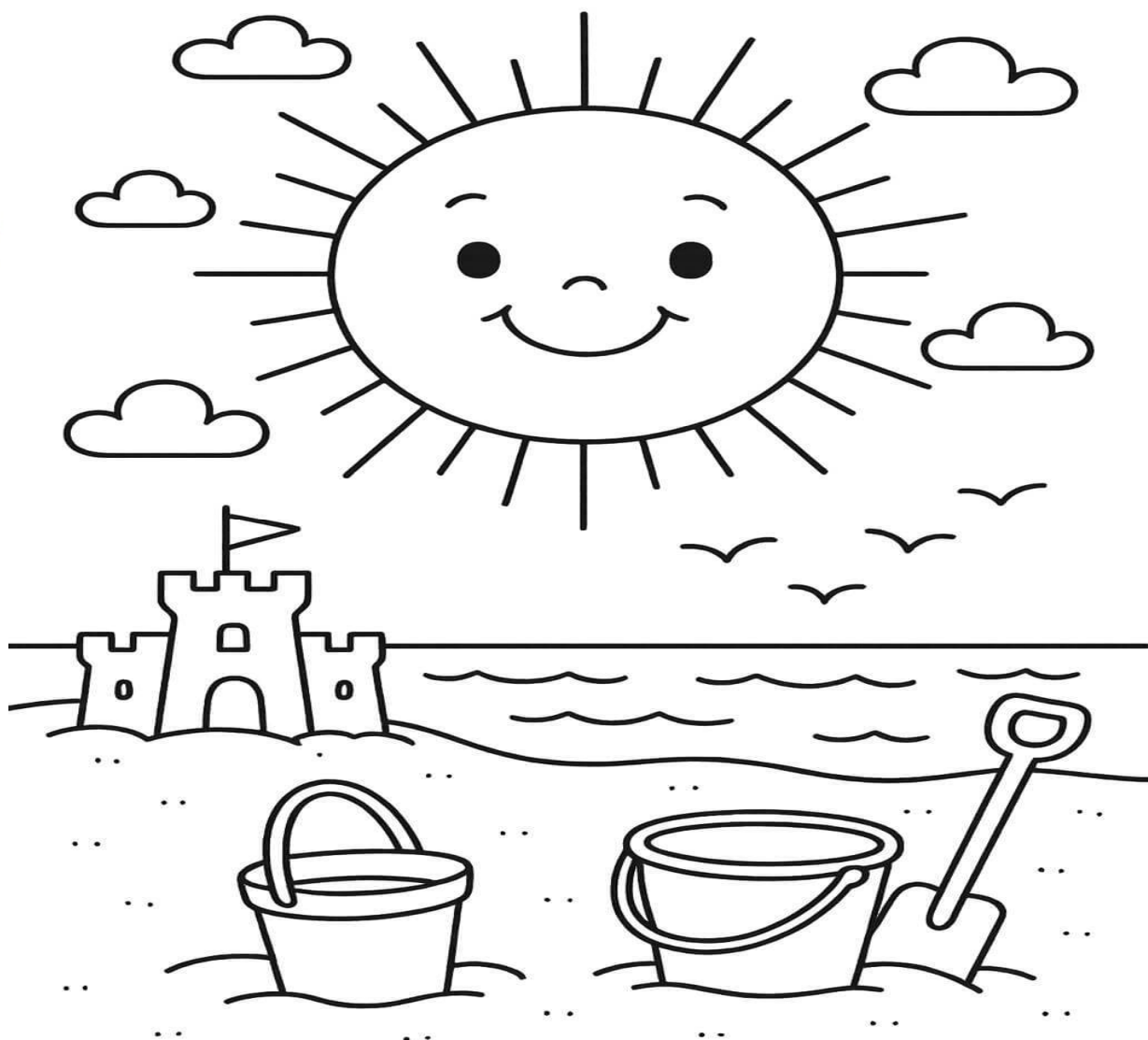
Le mercredi 14 octobre, une soirée bien être avec Brigitte Bouyer s'organisera à Merlimont.

Sans oublier les rencontres mensuelles pour préparer la fête de fin d'année qui aura lieu le samedi 28 novembre 2026. La prochaine date : jeudi 16 juillet, en soirée.

Florima Ligniez

Horaires d'accueil du Relais Petite Enfance

	Accueil Téléphonique	Accueil physique - avec ou sans rendez-vous			
		Ecuïres (Relais Petite Enfance, 319 rue de la mairie)	Etaples (MIAS, 14 rue de la Pierre Trouée)	Rang-du- Fliers (RDC du Pôle évènementiel, 152 route de Merlimont)	Berck (Cottage des Dunes, Rond- Point du Cottage)
Lundi	9h-12h30		14h-16h30	14h-16h30	
Mardi	12h30-16h30	12h30-14h	14h-16h30 (sur rdv)		14h-16h30 (sur rdv)
Mercredi	13h30-16h30	14h-16h30			
Jeudi	9h-12h30	14h-16h30 16h30-18h (sur rdv)	14h-16h30		
Samedi		1 ^{er} samedi du mois (sur rdv) 9h30-12h			



www.colorfun.art

Lieux des temps d'animation du Relais Petite Enfance

	Adresses des lieux d'animation	Adresses des réunions en soirées
ECUIRES	Salle René Gest, rue de la Mairie	Salle des associations ou Salle Nord, rue de la mairie
ETAPLES-SUR-MER	Salle de la Pyramide, étage – rue de la Pierre Trouée	APP : Maison des entreprises, Blvd Edouard Lévêque
VERTON	Salle de motricité de l'école – Rue Bertrand Akar	
RANG DU FLIERS	Salle Edith Piaf – Rue du Bois des Sapins	
MERLIMONT	Salle Albert Guilbert – Place de la Gare	Soirée bien-être : Salle du cyber point, rue Auguste Bibloq
WAILLY BEAUCAMP	Animations et APP : Maison des associations – Rue des Bocquets.	
BERCK-SUR-MER	Espace Marianne – Rue des Grognauds	Maison de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, de la parentalité et de l'accès au droit – Rond-point Cottage des dunes
LEFAUX	Salle polyvalente, Chemin de la Motte	
ST JOSSE	Salle Carpentier, 3 chemin du Petit Capelle	
MEDIATHEQUES	<u>Berck-sur-Mer</u> : 50, rue Gabriel Péri <u>Rang du fliers</u> : 90, rue de l'Eglise <u>Conchil le Temple</u> : 61, rue de la Mairie <u>Attin</u> : 10, rue de l'Eglise	